

Le mardi 1<sup>er</sup> mars 1791 à Nogent-le-Rotrou.

La municipalité de Nogent recevait la déclaration de trois capucins de Nogent annonçant leur désir de quitter la maison de Nogent appelée à être supprimée et de se réunir à celle d'Alençon :

*« Ce Jourd'hui premier mars Mil Sept cent quatre vingt onze De relevée dans L'assemblée du conseil municipal de la Ville de Nogent le rotrou Sont comparus Mes reverents & peres Emond et Cassien et frere houdon dit natanahel + [ + en fin de paragraphe : religieux de la maison des capucins de noGent. ] lesquels ont déclare qu'il etoient dans les dispositions d'abandonner cette maison au moyen de ce quil paraît que l'assemblée nationale ne veut pas la conserver et au contraire l'a mise en vente, que desirant continuer la Vie monastique ils sont dans l'intention de Se réunir à la maison d'alençon; requerant en outre que le corps municipal interpose Son autorité pour faire rendre compte au père gardien administrateur de la maison et par consequent manutenteur des deniers d'icele, ~~et de suite pour de Sa gestion pour d'après sa reddition de Son compte, les effets declarés disponibles par les religieux etre partagés entre tous les religieux de la Communauté.~~*

*Surquoi, matiere mise en Deliberation, le corps municipal ouï Son procureur de la commune, a arrêté d'accorder acte aux declarants de leur Declaration, et ont promis de Souscrire à leur Demande tendante à etre autorisés de se faire rendre compte par le gardien de leur maison, et ont les officier municipaux signé avec le Secretaire et les S. S. Emond Cassien et houdou. quatre mots rayés nuls.*

*F. CaSSsien religieux Cap prestre*

*f. thomas de Nogent capucin dit dans le monde sebastien  
Emond*

*f. Nathanael dalencon capucin*

*// J. Crochard      baugars      vasseur      p piau  
maire*

*fauveau*

*Lequette  
p de la C »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 72 et 73.